



La CGT PJJ vous informe



COMPTE RENDU DE LA BILATÉRALE DU 4 FÉVRIER 2025 AVEC LA DPJJ

PROJET STATUTAIRE ET INDEMNITAIRE DE LA DPJJ 2026

L'administration a présenté son projet statutaire et indemnitaire pour les corps spécifiques de la DPJJ dans le cadre du Projet de Loi de Finance (PLF) 2026, basé en partie sur certaines de nos revendications. Toutefois, ce projet doit encore être validé par le Secrétariat Général et Bercy. **Les mesures présentées par la DPJJ concerneront donc 2026 et non 2025. Cette présentation confirme que 2025 sera une nouvelle fois une année blanche sur la question du pouvoir d'achat pour de nombreux collègues.** Alors que le budget 2025 du ministère de la Justice bénéficie d'une augmentation de 400 Millions d'euros pour cette année, ce choix demeure incompréhensible.

Même si des désaccords persistent, nous saluons néanmoins la démarche de l'administration centrale d'associer davantage les OS sur les questions statutaires et indemnitaires, comme nous saluons l'intérêt porté à notre projet à ce sujet.



Si certaines avancées sont à noter, la CGT PJJ demeure vigilante et critique face à plusieurs incohérences, oublis et inégalités. Notons d'emblée que les mesures statutaires sont les grandes absentes du projet de l'administration au bénéfice de l'indemnitaire, toujours plus présent sur les fiches de paie. La CGT-PJJ a rappelé l'urgence pour DPJJ de travailler un plan de reconversion du socle IFSE en points d'indices. **Enfin, la DPJJ chiffre son projet à environ 6 millions d'euros contre 16 millions (Corps spécifiques + corps communs) pour le nôtre.**



DIRECTEURS DE SERVICE (DS)

- Création de deux nouveaux échelons (HEB et HEB Bis) pour accéder à la catégorie A+ et favoriser la mobilité inter-administrations.
- Revalorisation forfaitaire de l'IFSE de 350 euros brut / an
- Revalorisation des socles IFSE.

GROUPES	IFSE ANNUEL ACTUEL	PROJET CGT-PJJ	PROJET DPJJ
Groupe 1	15.300€	16.830€	16.500€
Groupe 2	13.500€	14.850€	14.500€
Groupe 3	12.500€	Reclassement du G3 dans le G 2	13.200€



Même si le projet de la DPJJ se rapproche de notre proposition, nous avons demandé le reclassement des DS du groupe 3 dans le groupe 2.

DIRECTEURS FONCTIONNELS (DF)

Dispositions prévues en 2024 puis reportées pour 2026.

- Suppression du groupe 3, maintien du groupe 1 et 2.
- Revalorisation de l'IFSE de 350 euros brut / an.
- Montant du projet : 70 000 euros

GROUPES	IFSE ANNUEL ACTUEL	PROJET DPJJ
Groupe 1	15.500€	25.000€
Groupe 2	15.500€	20.500€
Groupe 3	14.500€	Suppression G3
1ère nomination poste de DF	0€	500€ (à la nomination)



CADRES EDUCATIFS (CADEC)

CORPS	SOCLE IFSE ANNUEL ACTUEL	PROJET CGT-PJJ	PROJET DPJJ
CADEC Groupe 1	10.300€	13.390€	+2.000€
CADEC Groupe 2	9.400€	12.220€	+2.000€
CADEC Groupe 3	9.000€	Reclassement en G2 soit 12.220€/an	+2.000€



Même si cette disposition constitue une première reconnaissance de ce corps, elle demeure insuffisante (notre projet statutaire pour les CADECS et les CSE et clic)

CHEFS DE SERVICES EDUCATIFS

Projet statutaire de la DPJJ :

- Création d'un 3^e grade du corps des éducateurs pour y intégrer les CSE
- Suppression du corps des CSE.
- Revalorisation indiciaire des CSE dans ce 3^e grade : 13 points d'indice en moyenne.

Selon nous, le projet de la DPJJ aurait pour conséquences :

- Un sentiment de déclassement pour les CSE
- Un statut moins avantageux à faire valoir dans les demandes de détachement.
- Un faux espoir pour les éducateurs. En effet, ce 3^e grade sera saturé par l'intégration des CSE, rendant les promotions impossibles pendant des années.

CORPS	SOCLE IFSE ACTUEL	PROJET CGT-PJJ	PROJET DPJJ
CSE	15.300€/an	16.500€/an	16.800€/an



Notre syndicat n'a cessé d'exiger une revalorisation des CSE au regard de la reconnaissance du concours mais aussi pour corriger l'absence de second grade et donc du forfait promotion de grade. Cette demande semble enfin avoir été entendue par l'administration. La CGT PJJ a réaffirmé son projet statutaire consistant à intégrer les CSE dans le corps des CADECS



EDUCATEURS ET CHEFS DE SERVICE ÉDUCATIFS

Projet statutaire de la DPJJ : Pour reconnaître les sujétions nouvelles liées au CJPM, la DPJJ rejoint la CGT PJJ et envisage de supprimer le groupe 3 de la cartographie de l'IFSE. Concrètement, les éducateurs et CSE qui exercent en MO seront reclassés dans le groupe 2, celui de la détention notamment.

CORPS	SOCLE IFSE ANNUEL ACTUEL GROUPE 3	SOCLE IFSE ANNUEL ACTUEL GROUPE 2	PROJET DPJJ et CGT PJJ
CSE	6.930€€	7.900€	+1.030€



Cette disposition est défendue par notre syndicat, à la différence que nous demandons la suppression du groupe 3 et l'intégration de toutes les fonctions dans le groupe 2. En l'état, les agents qui exercent en Insertion, UEHD et les formateurs seront exclus du dispositif. Nous avons demandé à la DPJJ de réviser sa position.

FILIÈRE ADMINISTRATIVE (AA/SA)

Projet statutaire de la DPJJ : Pour corriger l'absence de la prime SEGUR pour ces deux corps, la DPJJ va procéder en 2026 à une deuxième marche de revalorisation qui va compléter la première. Au total, ces agents vont percevoir 243 euros/mois d'IFSE.

CORPS	PROJET CGT-PJJ	PROJET DPJJ
SECRÉTAIRE et ADJOINTE ADMINISTRATIVE	<u>Voir cahier revendicatif</u>	+1.250€/an



**Contrairement au CTI, cette prime ne rentrera pas en compte dans le calcul des pensions de retraite. Enfin, nous rappelons que l'administration versera cette prime uniquement aux personnels administratifs au contact du public.
Coût de la mesure 139 000 euros.**



REVALORISATION IFSE POUR LES AGENTS EN INTÉRIM

Projet statutaire de la DPJJ : Cette disposition vise à valoriser les agents susceptibles d'effectuer des intérim dans le corps supérieur : Par exemple : Un éducateur qui exercerait un intérim sur le poste d'un RUE

INTERIM EFFECTUÉ	IFSE ANNUEL ACTUEL	PROJET DPJJ
DS et CADEC	0	1.800€/an
ÉDUCATEURS	0	1.200€/an



Cette disposition n'a pas été défendue par notre OS, considérant que ce type de mission contrevient aux règles statutaires. Nous défendons le recrutement d'agents pour pallier aux vacances de postes.

REVALORISATION SPÉCIFIQUE AGENTS STEMO MARSEILLE NORD

CORPS	PROJET DE REVALORISATION ANNUEL
ÉDUCATEURS	600€/an - 50€/mois
CADEC	800€/an - 66€/mois
DS	1000€/an - 83€/mois



Si la CGT PJJ reconnaît les difficultés spécifiques à Marseille, nous ne sommes pas favorables aux primes localisées qui créent des disparités entre services. De plus, l'appréciation des difficultés d'un service resterait soumise au regard subjectif de la DPJJ. Nous avons revendiqué la reconnaissance du CLS pour permettre aux agents d'obtenir la NBI, disposition plus avantageuse pour les agents et plus cohérente.



CRÉATION D'UN FORFAIT PROMOTION DE CORPS

CORPS	PROJET DE CRÉATION IFSE ANNUEL
ÉDUCATEURS vers CADEC	2.000€/an - 166€/mois
CSE vers CADEC	1.000€/an - 83€/mois
CADEC vers DS	2.500€/an - 208€/mois



La création de ce forfait était une vieille demande de la CGT PJJ car il existe depuis plusieurs années au secrétariat général. La DPJJ semble aujourd'hui s'aligner sur le SG pour encourager notamment la prise de responsabilité de agents. Cependant, la CGT-PJJ a défendu un alignement du forfait pour les CSE sur celui des éducateurs car rien ne justifie un montant inférieur. Face à nos arguments, la DPJJ va tenter de corriger le chiffrage.

REVALORISATION PRIMES POUR TRAVAIL DE NUITS ET WEEK-END

TYPE DE PRIME	IFSE ACTUEL	PROJET DE REVALORISATION
DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS	5.64€/heure	7.50€/heure
NUITS SEMAINE du L au V	20€/nuit	30€/nuit
NUITS SAMEDI et DIMANCHE	25€/nuit	35€/nuit



La CGT PJJ rappelle que la dernière revalorisation date de 2021. Nous militons pour une indexation des primes en fonction de l'inflation.



CORRECTION FORFAIT PROMOTION DE GRADE ÉDUCATEUR PRINCIPAL

ANNÉE	MONTANT PERÇU	DEMANDE CGT-PJJ	PROJET DPJJ
2021	600€/an - 50€/mois	1.300/an - 108.33€/mois	0€



Les agents promus en 2021 au grade supérieur n'ont perçu que seulement 600 € au lieu des 1 300 € prévus. Notre syndicat ne cesse de réclamer la correction de cette injustice. Nous exigeons une nouvelle fois le versement de ce dû aux agents concernés.

CREATION D'UNE INDEMNITÉ POUR LES AGENTS ET CONSEILLERS DE PRÉVENTION ET LES RÉFÉRENTS SANTE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

IFSE ACTUEL	PROJET DPJJ
0€	1.800€/an



La CGT PJJ a demandé l'intégration des référents SST dans cette proposition qui a été retenue. Cela vient en remplacement de la majoration du CIA pour les agents exerçant cette mission.

MODIFICATION DE L'IFSE STAGIAIRE

IFSE ACTUEL	IFSE ACTUEL	PROJET DPJJ
ÉDUCATEURS	320€	Maintien de l'IFSE de l'agent
DIRECTEURS	420€	



Demande de la CGT PJJ pour encourager les agents à prendre des poste à responsabilités. Cela constitue une mesure de justice sociale parce qu'il n'est pas concevable de perdre du salaire pendant la période de formation.



FORFAIT MOBILITÉ

IFSE ACTUEL	PROJET DPJJ
Voir le RIFSEEP "Pour les Nulos" et clic!	+100€/an



PETIT RAPPEL:

**DE QUOI EST
COMPOSE
MON
SALAIRE ?**

DDFIP DE LA HAUTE VIENNE				BULLETIN DE PAYER		N° ORDRE	A 56610
TOUT RENDUEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYER				MOS DE	JUIN 2024	TEMPS DE TRAVAIL	151,67 H
AFFECTATION				PROTECT			
GESTION POSTE				012			
IDENTIFICATION				CLÉ			
MIN.	2	1020	1010101	56	10	CADRE	
CODE				ÉLÉMENTS			
101000	TRAITEMENT BRUT						
101050	IND. COMPENSATRICE CSG						
201793	I.F.S.E.						
202206	IND. COMPENSATRICE CSG						
202314	COMPLT TRAIT. INDICIAIRE						
202354	PARTICIPATION A D. PSC						
401201	C.S.G. NON DEDUCTIBLE						
401301	C.S.G. DEDUCTIBLE						
401501	C.R.D.S.						
403301	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL						
403501	COT PAT FNAI DEPLAFONNEE						
403801	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE						
404001	COT PAT MALADIE DEPLAFON						
404598	FORFAIT SOCIAL						
411050	CONTRIB. PC						
411058	CONTRIBUTION ATI						
501080	COT SAL RAFF						
501180	COT PAT RAFF						
554500	COT PAT VST MOBILITE						
604970	TRANSFERT PRIMES / POINTS						
011100	NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REV						

Traitement BRUT

Indice majoré (534) X Valeur du point d'indice de la
Fonction Publique (4,9227€)
soit 534 X 4,9227 = 2628€

**Le Traitement BRUT est pris en compte pour le
calcul de la pension de retraite**

IFSE

Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise

Indemnité calculée en fonction de votre
corps, grade, lieu d'affectation, ancienneté,
mobilités effectuées, etc...

**L'IFSE n'est pas prise en compte pour
le calcul de la pension de retraite**

REVENDEICATIONS DE LA CGT PJJ

La CGT PJJ a relevé, que dans ce projet indemnitaire porté par la DPJJ, les **professeurs techniques, les psychologues et les infirmiers** étaient les grands oubliés. La CGT PJJ a également demandé à la DPJJ de travailler avec le Secrétariat Général afin que l'IFSE des **Assistants de Services Sociaux** soit alignée sur celle des éducateurs.

Au regard de l'absence de revalorisation depuis plusieurs années pour de nombreux corps, la CGT-PJJ demande à l'administration:

- L'intégration de tous les corps dans ce projet de revalorisation
- Une revalorisation plus ambitieuse qui se rapproche au maximum des revendications portées par la CGT PJJ.

La CGT PJJ rappelle qu'elle défend la conversion de toutes les indemnités en point d'indice, seule garantie de la prise en compte pour la retraite!